

Service management des
recrutements et carrières

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement de la liste
d'aptitude au grade de rédacteur
principal de 2ème classe
au titre de l'année 2023
suite à examen

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du
cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU la délibération du 12 mars 2021 portant lignes directrices de
gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de
valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Tarn ;

Sur proposition du directeur départemental par intérim du service
d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude suite à examen professionnel au grade de rédacteur principal de 2ème classe au
SDIS du Tarn est établie au titre de l'année 2023 ainsi qu'il suit :

- Sandrine SUBREVILLE

Article 2 : M. le directeur départemental par intérim du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du SDIS81 et
transmis au président du centre de gestion du Tarn.

A Albi le : **13 FEV. 2023**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

